

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 25
- absents..... 08
- votants..... 32
- procurations..... 07

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

24 MAI 2023

publication en ligne le :

24 MAI 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 16 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Madame Ségolène GUICHARD, Premier Maire Adjoint d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Nathalie BERTHET-BONGAY, M. Christian COCKENPOT, Mme Emmanuelle CUVEILLIER, M. Roland DAVIET, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Adrien GUILMAIN, et Mme Corinne MASSE, absents et excusés.

M. Christophe AKELIAN a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Nathalie BERTHET-BONGAY a donné procuration à Mme Laurence BACINO.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Sandrine CARCEY-CADET.

Mme Emmanuelle CUVEILLIER a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Roland DAVIET a donné procuration à Mme Ségolène GUICHARD.

M. Adrien GUILMAIN a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

Mme Corinne MASSE a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Sylvie CATALANO a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 51 Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Madame le Premier Maire Adjoint expose ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

La commune d'Epagny Metz-Tessy souhaite, pour ses besoins de financement de 2023, disposer d'une ligne de trésorerie de 1 100 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de quatre organismes bancaires pour connaître les modalités contractuelles et financières des offres proposées par les établissements financiers, auprès des collectivités.

A l'issue de cette consultation, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre proposée par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un montant de tirage de 1 100 000 €.

Les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

- ⇒ Opération.....ligne de trésorerie
- ⇒ Montant..... 1 100 000 €
- ⇒ Durée1 an
- ⇒ Prêteur.....Caisse d'Epargne Rhône Alpes
- ⇒ Offre.....ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie index
L'Ester (Ex EONIA) avec une marge de 0.78 %
- ⇒ Process de traitement automatique :
 - Tirage : Crédit d'office
 - Remboursement Débit d'office

- ⇒ Paiement des intérêts.....chaque mois civil par débit d'office
- ⇒ Frais de dossier1 100 €
- ⇒ Commission d'engagement.....néant
- ⇒ Commission de non-utilisation0.05 % de la différence entre le montant de la Ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

L'offre proposée offre également les avantages suivants :

- ⇒ La simplicité d'utilisation du canal internet pour les transmissions d'ordre et les échanges d'information : les demandes de versements ou les avis de remboursements sont effectués sur un serveur dédié et sécurisé qui génère directement les mouvements financiers sur le compte de la commune au trésor public ;
- ⇒ L'automatisation du traitement des mouvements : les tirages, les remboursements et le paiement des intérêts et des commissions sont réalisés par crédit ou débit d'office ;
- ⇒ La souplesse d'utilisation : chaque remboursement reconstitue le droit à tirage ;
- ⇒ L'optimisation des frais financiers : les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la ligne de trésorerie ;
- ⇒ La sécurité de la gestion de la trésorerie : l'emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE RÉALISER une ligne de trésorerie de 1.100.000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour une durée d'un an à compter de la date de signature du contrat.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie et présentant les caractéristiques ci-dessus exposées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Sylvie CATALANO.

Sylvie CATALANO.